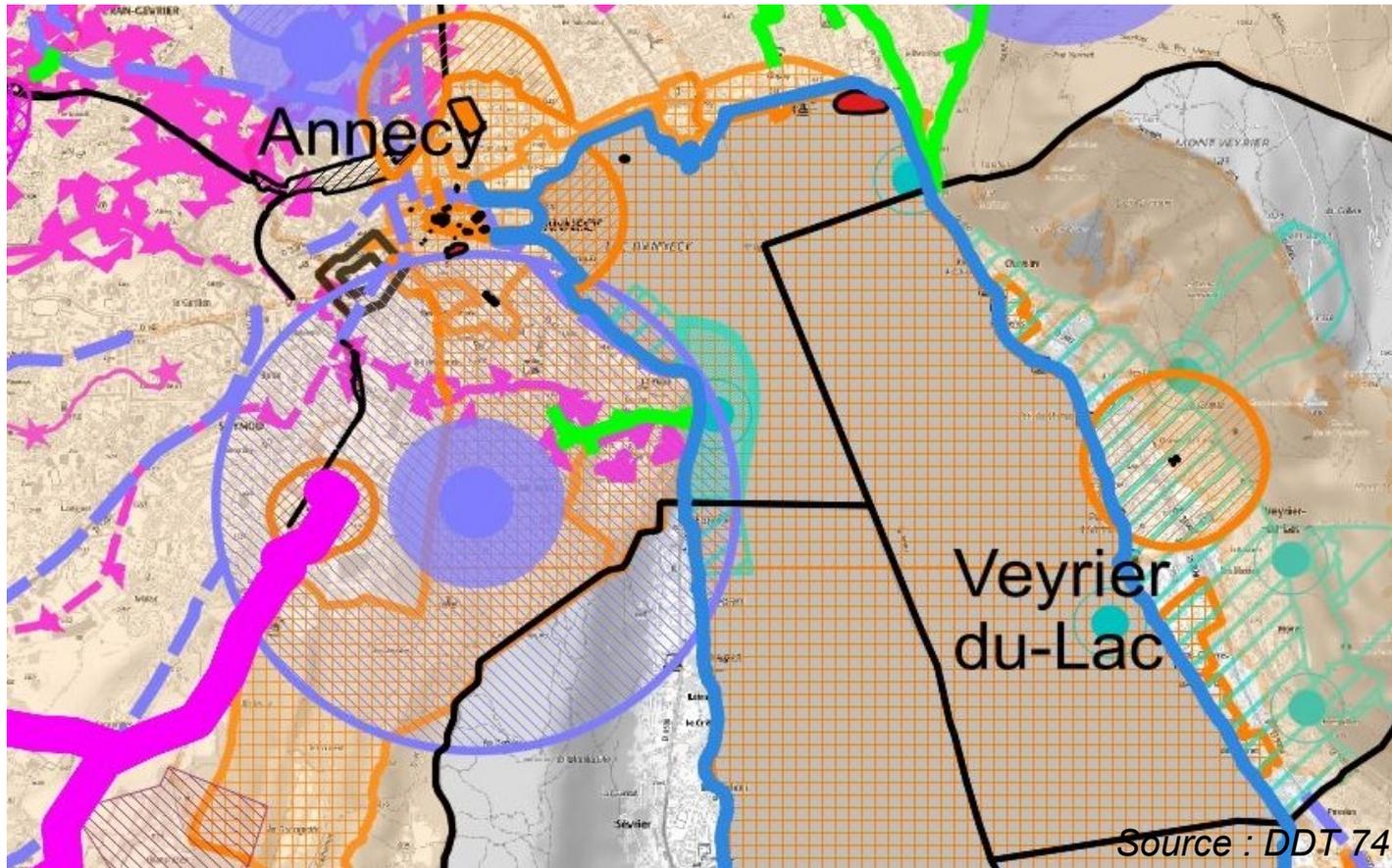


# Révision du Standard SUP



# Historique du standard SUP

- MCD CNIG SUP 2007 => utilisé par l'outil GéoSUP du Ministère du développement durable
- Numérisation des SUP impulsée et financée par la DGALN en 2010
- GT SUP de la DGALN (2010) pour élaboration des [fiches méthodologiques de numérisation des SUP](#)
- Géostandard COVADIS SUP V1.0 (25 mai 2011)
- Standard CNIG SUP v2013 (décembre 2013)
- Ordonnance du 19 déc 2013 créant le Géoportail de l'urbanisme
- Standard CNIG SUP v2016 (juillet 2016)
- Janvier 2017 à octobre 2018 : élaboration du projet standard SUP v2016b (version mineure)

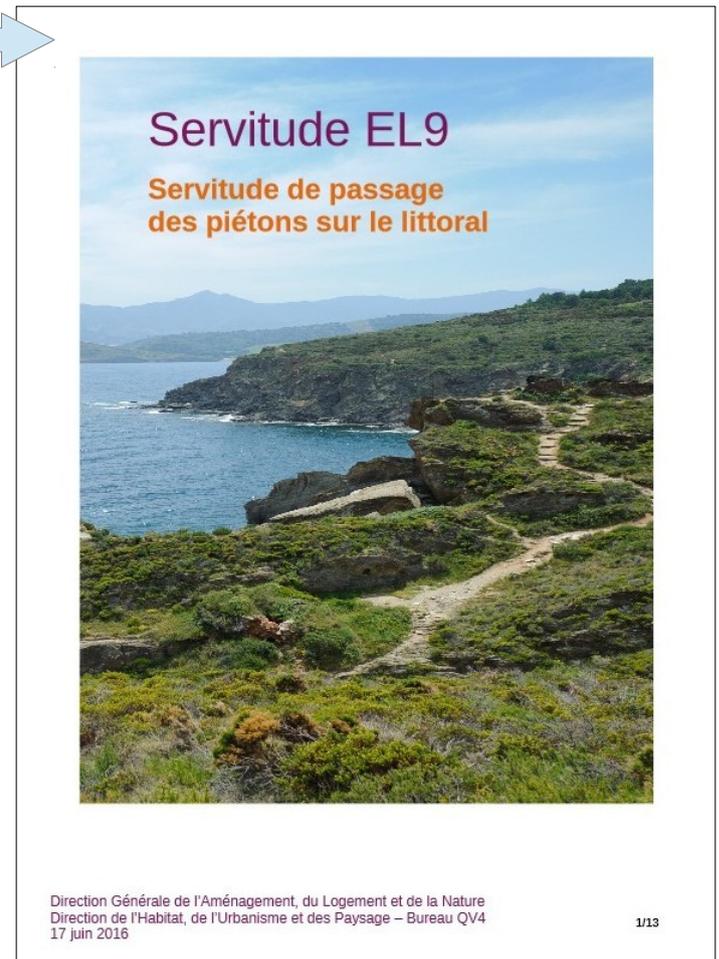
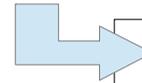
# Spécificités du Standard CNIG SUP

- Un seul modèle de données pour traiter toutes les catégories de SUP
- Un standard générique complété par des fiches méthodologiques

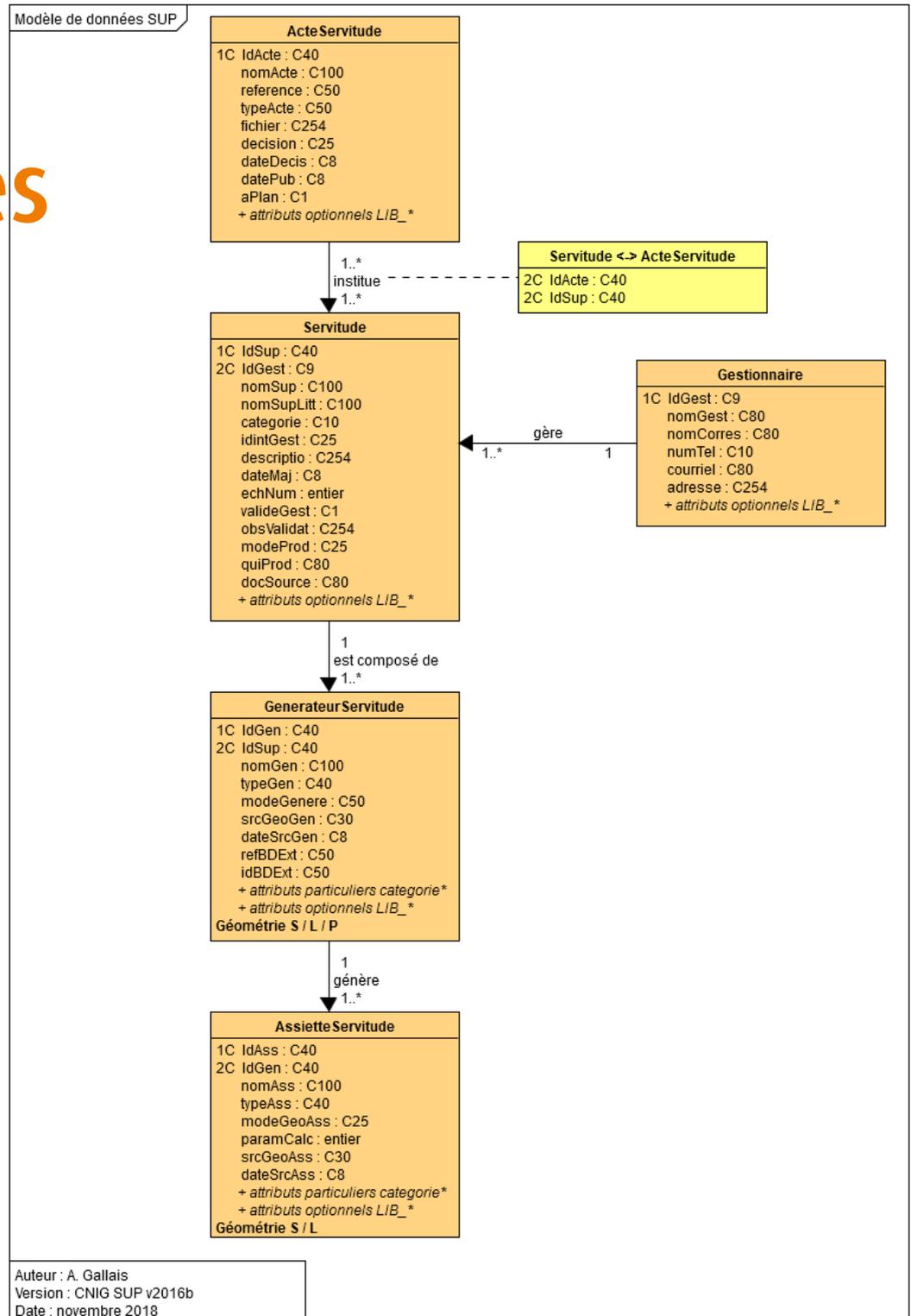
- Une annexe symbolisation graphique...
- ...visée par l'[arrêté du 22 octobre 2018](#)

modifiant l'article A. 126-1 du code de l'urbanisme :

*« la représentation des différentes SUP listées en annexe du livre Ier est fixée conformément aux standards de numérisation validés par le conseil national de l'information géographique. »*



# Modèle de données SUP CNIG v2016b



# Principales évolutions v2016=>v2016b

## Evolutions « métier » :

- Synchronisation avec la [nomenclature nationale des SUP](#) :
  - suppression de catégories de SUP obsolètes
  - ajouts de nouvelles catégories de SUP et leurs assiettes
  - intégration des SPR et PVAP (AC4, AC4bis)
  - Recodification des SUP I (canalisations)
- Passage des assiettes linéaires en surfaciques (sauf EL7 = alignements)
- Actualisation de l'annexe symbolisation :
  - SUP « Risques » symbolisées en rouge.
  - Révision des symboles PMx, ACx, T5 et EL9
  - Distinction des assiettes de EL3 et de AC1
  - Différenciation des symboles EL8, T1, T3. etc

# Recodification des SUP I : (janvier 2019)

Code alpha-numérique	Intitulé	Ancien code alpha-numérique	Base législative et réglementaire
11	Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures, de produits chimiques et de certaines canalisations de distributions de gaz.	SUP1 SUP2 SUP3	<a href="#">L.555-16</a> , <a href="#">R.555-30 b</a> ), <a href="#">R.555-30-1</a> et <a href="#">R.555-31</a> du code de l'environnement
12	Servitudes relatives à l'utilisation de l'énergie hydraulique	Inchangé	<a href="#">L.521-7</a> à <a href="#">L.521-13</a> du code de l'énergie
13	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques	I1, I1bis I3 (pour canalisation de transport de gaz) I5	<a href="#">L. 555-27</a> , <a href="#">R.555-30 a</a> ) et <a href="#">L. 555-29</a> du code de l'environnement
14	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques	Inchangé	<a href="#">L. 323-3</a> à <a href="#">L.323-9</a> du code de l'énergie pour les SUP issues de la DUP et <a href="#">L.323-10</a> du code de l'énergie pour les SUP établies après la DUP au voisinage des ouvrages de transport ou de distribution<?>
15	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution de gaz	I3 (pour canalisation de distribution de gaz)	<a href="#">L.433-5</a> à <a href="#">L.433-11</a> du code de l'énergie<?>
16	Servitudes relatives à l'exploration et à l'exploitation des mines et carrières	Inchangé	<a href="#">L.153-3</a> à <a href="#">L.153-15</a> du code minier
17	Servitudes de protection relatives au stockage souterrain de gaz, hydrocarbures et produits chimiques	I7 et I8	<a href="#">L.264-1</a> du code minier
19	Servitudes relatives aux canalisations de transport et de distribution de chaleur	Inchangé	<a href="#">L.721-1 et suivants</a> du code de l'énergie

# Principales évolutions v2016=>v2016b

## Evolution techniques :

- Pas de changement de structure (version mineure)
  - pour ne pas perturber les processus d'intégration GPU
  - Projet d'une version majeure post-2020 (?)
- Possibilité d'ajout d'attributs complémentaires optionnels (LIB\_ )
- Code département sur trois caractères

## Evolution éditoriales :

- Simplification du document par unification des parties conceptuelle et implémentation.
- Corrections de coquilles...

# Appels à commentaires

- Organisé par le CNIG
- Durée 5 semaines (15 octobre au 16 novembre) +2 semaines fév. (SUP I)
- A généré **88+31** commentaires provenant de **14** contributeurs :
  - DDT 21, DDT 69, DDT 88, DRAC Occitanie, DREAL PdL
  - MIG, MOE Géo-IDE
  - Bureau métier de la législation de l'urbanisme
  - IGN
  - Géomap-Imagis
  - Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
  - Agglomération de la région de Compiègne
  - RTE, GRT Gaz

# Appels à commentaires

- **119** commentaires
  - 61 % ayant généré corrections
  - 19 % correspondant à des besoins d'explication
  - 20 % non retenus, hors périmètre et/ou renvoi aux fiches méthodes
- Pré-instruits par le secrétariat technique
- Re-débattus avec le bureau métier pour les plus importants
- Retours effectués auprès des contributeurs

1	DDT21	U	Nomenclature nationale  +	<u>AC4 Sites patrimoniaux remarquables (SPR)</u> Les SPR regroupent les anciens secteurs sauvegardés (SS), les aires de mise en valeur (AVAP) et les zones de protection (ZPPAUP)	Je ne vois pas l'utilité d'avoir 2 lignes pour cette SUP, on pourrait seulement avoir en colonne 1 : Sites patrimoniaux remarquables (secteurs sauvegardés, AVAP et ZPPAUP)	Les AC4 sont les SPR sur le périmètre desquels une SUP AC4bis (PVAP) peut être instituée, ou un PSMV (document d'urbanisme). Les SPR se sont substitués aux ZPPAUP et AVAP qui ont été automatiquement transformés par la loi CAP Du 7 juillet 2016 en SPR.
2	DDT21	U	Nomenclature nationale	<u>AC4bis Plans de valorisation (PVAP)</u> Je ne comprends pas cette déclinaison, le PVAP n'étant que la déclinaison réglementaire des SPR qui ne sont pas couverts par un PSMV.	La servitude devrait donc seulement être l'AC4 dont la partie réglementaire (prescriptions) est soit le PSMV soit le PVAP	
3	DDT21	U	Nomenclature nationale	Je note la suppression de la servitude I1bis alors qu'elle subsiste dans le standard (pages 15 et 34) tout en étant supprimé (page 33)	Est-ce un oubli ou est-ce que les canalisations d'hydrocarbures TRAPIL intègrent la catégorie I1 ?	OK corrigé (il s'agissait d'un oubli de suppression pages 15 et 34)

# Conclusion

- Une version de consolidation :
  - axée sur des évolutions métier
  - et des corrections / améliorations diverses
- Révision mineure sur le plan technique => v2016b
- Avant une révision plus importante post-2020 :
  - Ex : rationalisation du modèle, intégration unitaire des SUP, etc.
- Assure pour 2020 la cohérence de l'ensemble :
  - ↑ Nomenclature nationale sur GéoInformations
  - ↑ Fiches méthodologiques => *à finaliser par le bureau métier*
  - ↓ Géostandard CNIG SUP
  - ↓ Annexe symbolisation graphique
  - ↓ Besoins des SI : Géo-IDE, GPU, etc.



**Cerema**

Centre d'études et d'expertise sur les risques,  
l'environnement, la mobilité et l'aménagement

Direction territoriale Ouest

# Merci de votre attention

Arnauld GALLAIS

+33 (0)2 40 12 84 76

[arnauld.gallais@cerema.fr](mailto:arnauld.gallais@cerema.fr)